



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

28 AVRIL 2014 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Delphine LECHAUDEL (COUSANCES), Bernadette LORIN (COUSANCES), Dominique PENSALFINI (NANT LE PETIT), Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE), Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT), Florent RENAUDIN (BRILLON), Francis THIRION (COUSANCES), André HOPFNER (HAIRONVILLE), Philippe MALAIZE (JUVIGNY), Bernard HENRIONNET (LISLE), Jean-Noël ARMANINI (LISLE), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Frédéric BASTIEN (RUPT AUX NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Nicolas FABBIAN (VILLE/SAULX).

Assistaient : Dominique DUPUYS (BAZINCOURT), Alain CLEDAT (JUVIGNY), Thierry HUSSON (CODECOM), Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Martine JOSEPH (ANCERVILLE, excusée), Annaïck YVON (ANCERVILLE, excusée), Michèle BERTRAND (MAULAN, excusée), Jean-Noël PIERRE (BRILLON, excusé), Régis DUPONT (COUSANCES, excusé), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT, non suppléé), Yannick INTINS (RUPT AUX NONAINS, excusé, suppléé), Roland DUFOUR (SOMMELONNE, excusé), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX, excusé, suppléé).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 23 Avril 2014



ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS

Réflexion sur leur champ d'action
Composition

PRESENTATION DES DIFFERENTS PROJETS DE LA MANDATURE

DELEGATIONS DE POUVOIRS

QUESTIONS DIVERSES

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 45.

1 – COMMISSIONS :

Chacun des conseillers ayant reçu un tableau de répartition des compétences et des dossiers entre les membres de l'exécutif, Jacky LEMAIRE explique que cette répartition a été faite dans la continuité du travail effectué sous la précédente mandature et selon les souhaits de chacun des vice-présidents.

Il précise également qu'étant donné la complexité et l'importance de certains dossiers comme le P.L.U.I., les vice-présidents seront placés en binômes afin que l'un d'eux puisse toujours être disponible pour répondre à toute sollicitation.

Puis, il laisse la parole à chacun des vice-présidents afin que chacun présente sa commission et ses objectifs.

Jean-Louis CANOVA (Développement Economique et Touristique)

Vice-Président associé : Jacky LEMAIRE

Le 1^{er} vice-président informe les élus que sa priorité sera le développement de nos deux zones d'activités (*Z.A. de la Forêt à ANCERVILLE et P.A.E. de La Houquette à COUSANCES*).

Il souhaite également soutenir les petits commerces ou services de proximité existants sur notre territoire.

A son programme également : le suivi de l'aire de camping-car d'HAIRONVILLE, les sentiers de randonnée, les relations avec les Offices de Tourisme voisins.

Jean-Louis CANOVA représentera la CODECOM au sein du conseil d'administration du collège Emilie Carles pour les sujets inhérents au gymnase intercommunal (*il siège déjà en tant que représentant du Conseil Général et maire d'ANCERVILLE*). Il souhaite avoir un suppléant, Jacky LEMAIRE se propose, le Conseil accepte.

Etant donné la présence de l'A.D.M.R. sur ANCERVILLE, il prendra aussi en charge la réflexion sur le domaine des personnes âgées si le Conseil Communautaire en prend la compétence.

Adhèrent à cette commission :

Régis DUPONT, Frédéric VERLANT, Jean-Noël ARMANINI, Alain CLEDAT, Martine JOSEPH, Gérard CHÂLONS, Angelico MATTIONI, Thierry LARCELET.

Francis THIRION (Environnement)

Vice-Président associé : Bernard HENRIONNET

La première tâche du 2^{ème} vice-président sera le renouvellement du marché de collecte et de traitement des ordures ménagères (*le marché actuel se termine fin Septembre*).

Il précise que le nouvel appel d'offres propose un contrat de 3 ans renouvelable 1 fois, ce qui permettra la réflexion sur un autre moyen de facturation (*redevance incitative, ... ?*) Il serait nécessaire de trouver une solution pour améliorer le tri des déchets (*réunions d'information décentralisées, bulletin, ...*).

Jean-Louis CANOVA propose de communiquer sur les chiffres présentés par le Conseil Général sur un indicateur de tri des OM et informe que notre CODECOM est l'une des mieux placées du département.

Le marché d'exploitation de la déchetterie sera également à renouveler en Janvier 2015.

Francis THIRION garde le dossier de la gestion des travaux d'entretien des cours d'eau.

Il prendra également la charge de la gestion du gymnase intercommunal (*organisation et planning*).

Participent à cette commission :

Dominique GRANDPIERRE, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, André HOPFNER, Yolande STOCKER, Philippe MALAIZE, Jean-Noël ARMANINI, Frédéric BASTIEN, Marc NICOLE, Pascal QUERUEL, Bernadette LORIN.

Dominique PENSALFINI-DEMORISE (Finances et Actions Jeunesse)

Vice-Présidents associés : Jean-Louis CANOVA (Finances) et Francis LEROUX (Actions Jeunesse)

Dominique PENSALFINI aura pour tâche l'élaboration et le suivi des différents budgets et informe les élus que la dématérialisation sera sa priorité première (*contact est pris avec M. LENOT*). Elle étudiera également la mise en place du paiement par Internet pour les administrés.

La 3^{ème} vice-présidente aura la charge des actions pour la jeunesse (*SUPER ETE, BAFA/BAFD*) ainsi que l'extension de la compétence accueil périscolaire.

Adhèrent :

à la commission Finances :

Régis DUPONT, Serge MULLER, Alain CLEDAT.

à la commission Actions Jeunesse :

Delphine LECHAUDEL, Pascal QUERUEL, Frédéric BASTIEN, Florent RENAUDIN, Yolande STOCKER.

Bernard HENRIONNET (P.L.U.I., Développement local et Communication)

Vice-Présidents associés : Francis LEROUX (Développement local et Communication) ; Francis THIRION (P.L.U.I.)

Bernard HENRIONNET reprend les différentes compétences de sa précédente mandature (*Maisons de santé, Communication, ...*).

Il vient de reprendre le dossier de la signalétique mis de côté par la priorité donnée aux Maisons de santé.

Il souhaite que l'identité de la CODECOM soit plus conséquente et que la présentation de notre site Internet soit plus attractive.

Pour le Développement Local, une aide à la constitution des dossiers communaux pourra être apportée et un inventaire du petit patrimoine architectural des communes sera également réalisé.

Le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable étant terminé, il ne reste plus que la phase opérationnelle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui sera le dossier le plus important à mettre en place.

Il informe que la CODECOM sera chargée de l'instruction des permis de construire et autres documents d'urbanisme à compter de la fin de l'année 2015 et, propose de se rapprocher du Pays Barrois et de son S.CO.T.

Il souhaite un rendez-vous avec les services préfectoraux pour pouvoir quantifier le travail et envisager l'embauche de personnel supplémentaire qualifié.

Participant :

à la commission P.L.U.I. :

Régis DUPONT, Dominique GRANDPIERRE, Serge MULLER, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, André HOPFNER, Jean-Noël ARMANINI, Pascal QUERUEL, Alain ROMBI, Thierry LARCELET.

à la commission Développement Local :

Bernadette LORIN, Frédéric VERLANT, Jean-Noël PIERRE, Thierry LARCELET.

à la commission Communication :

Pascal QUERUEL, Thierry LARCELET.

Francis LEROUX (Petite enfance)

Vice-Présidents associés : Dominique PENSALFINI (Petite enfance) ; Bernard HENRIONNET (Habitat)

Francis LEROUX reprend la compétence Petite enfance avec le Relais Assistantes Maternelles, les multi-accueils d'ANCERVILLE et ceux, à venir, de BRILLON et COUSANCES pour lesquels la phase de recrutement va débiter.

Sa commission aura la charge de réfléchir sur les extensions possibles de l'offre de garde collective.

En ce qui concerne la partie scolaire, la restauration, les transports et les entrées piscine seront également à sa charge. A noter qu'avec la réforme des rythmes scolaires, les créneaux des séances piscine risquent d'être modifiés.

Par ailleurs, un rendez-vous est pris avec la SODEXO pour divers problèmes rencontrés récemment.

Il fait part également d'une réflexion sur un partenariat possible avec le collège, via le Conseil Général, pour la fourniture de repas aux cantines puisque, jusqu'alors, la SODEXO est la seule société répondant à nos appels d'offres.

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pourrait être lancée sur la thématique de l'énergie et de l'adaptation des logements aux besoins du territoire.

Adhèrent :

à la commission Petite Enfance :

Delphine LECHAUDEL, Michèle BERTRAND, Marc NICOLE, Roland DUFOUR, Yolande STOCKER, Florent RENAUDIN.

à la commission Habitat :

Angelico MATTIONI, Florent RENAUDIN.

2 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : Jacky LEMAIRE

Membres titulaires : Jean-Noël PIERRE, Angelico MATTIONI, Jean-Noël ARMANINI.

Membres suppléants : Gérard CHÂLONS, Pascal QUERUEL, Alain ROMBI.

3 – COMMISSION ACCESSIBILITE HANDICAPES :

Notre CODECOM possède la compétence "Aménagement de l'Espace" et compte plus de 5 000 habitants, à ce titre, Jacky LEMAIRE informe le Conseil qu'il y a lieu de se doter d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et sollicite des volontaires.

Se présentent :

Jacky LEMAIRE, Alain ROMBI, Dominique DUPUYS, Delphine LECHAUDEL.

Le Conseil valide à l'unanimité.

4 – DELEGATIONS DE POUVOIRS :

Afin de faciliter les procédures administratives et de réduire la fréquence des réunions du Conseil Communautaire, le Président propose aux élus de procéder à des délégations de pouvoirs :

- du Conseil au Président
- du Conseil au Bureau

Avant de prendre toute décision, il rappelle les cadres juridiques concernant ces délégations :

"le président, les vice-présidents ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception" :

- du vote du budget, du compte administratif, des taux ou tarifs des redevances
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un E.P.C.I. à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'E.P.C.I.

- de l'adhésion de la collectivité à un établissement public
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Il précise que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président doit rendre compte des travaux des vice-présidents et du Bureau.

Le Président souligne que, pour être validées, les délégations de pouvoirs doivent réunir 3 critères :

- être autorisées par un texte
- être les plus précises possibles
- ne pas être totales

Délégations du Conseil Communautaire au Président :

Dans un souci de réactivité et d'efficacité, le Président propose aux élus de lui confier les délégations consenties lors de sa précédente mandature, à savoir :

- réalisation d'emprunts destinés aux investissements prévus au budget (*dans la limite de 150 000 €/emprunt*), opérations financières utiles à la gestion des emprunts, opérations de couverture des risques de taux de change, passation des actes nécessaires
- création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
- décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre d'un montant inférieur à 5000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget
- passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre
- décision d'aliéner de gré à gré les biens immobiliers jusqu'à 4600 €
- fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers, experts...
- fixation du montant des offres à notifier aux expropriés (dans les limites de l'estimation des services fiscaux) et réponse à leurs demandes
- ester en justice au nom de la CODECOM, en qualité de demandeur ou défenseur auprès de toute juridiction
- règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires dans la limite de 5000 €
- réalisation de lignes de trésorerie pour un montant maximum de 150 000 €

Délégations du Conseil Communautaire au Bureau :

Dans la même optique, le Conseil Communautaire délègue aux membres du Bureau :

- la préparation, passation et exécution des marchés et des accords-cadre d'un montant inférieur à 90 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- le versement de subvention aux associations locales (*avec un plafond de 2 500 €/an/association*) ainsi qu'aux particuliers pour les ravalements de façades, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- les demandes de subventions (*fonctionnement ou investissement*) aux organismes extérieurs
- les admissions en non-valeur sur l'ensemble des budgets

Le Conseil Communautaire prend acte que :

- le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant
- les décisions prises feront l'objet des mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Seront mis en place un registre des décisions prises par le Président et un registre des décisions prises par le Bureau.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

Jacky LEMAIRE revient sur les modalités de suppléance d'un conseiller communautaire absent.

- Pour les communes n'ayant qu'un délégué titulaire :

Il convient de nommer un délégué suppléant (*1^{er} adjoint dans l'ordre du tableau*) qui sera amené à suppléer le titulaire.

Il convient alors que le titulaire informe le Président qu'il ne pourra se rendre au Conseil Communautaire et transmette les informations qu'il a reçues à son suppléant

- Pour les autres communes :

Il n'y a plus de suppléant.

En cas d'empêchement temporaire de siéger au Conseil Communautaire, le délégué doit donner

procuration au membre du Conseil de son choix (*pas plus de 3 fois de suite au même délégué*).

Il devra en avertir le Président et signer une attestation de pouvoir qu'il remettra aux services de la CODECOM ou au délégué auquel il donne sa procuration.

Cette disposition est également valable pour les communes n'ayant qu'un délégué (*si les 2 sont indisponibles*)

Un délégué ne peut recevoir qu'un seul pouvoir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 00.

Pour le Président,
Le Directeur,

Thierry HUSSON

Prochain Conseil Communautaire prévu le 16 Juin 2014 à 20 h 30

